

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Meenil-Amelot. Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOÛLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 3 fr. 50

## TÉLÉPHONE

### ÉCHOS DE LA SEMAINE

3 Janvier. — Des télégrammes de sympathie sont échangés entre les chefs d'Etat-major des armées française et russe.

4 Janvier. — Les élections sénatoriales qui ont lieu dans un tiers des départements ne donnent lieu à aucun incident sérieux, tout en augmentant la majorité ministérielle du Sénat.

— La presse allemande commente longuement le projet de voyage en Russie qu'on prête au prince héritier d'Allemagne.

5 Janvier. — M. Sagasta, l'homme d'Etat espagnol bien connu, succombe à une affection pulmonaire.

— Une caravane est attaquée dans l'extrême-sud algérien : un certain nombre de nos indigènes sont tués ou blessés.

6 Janvier. — L'empereur d'Allemagne reçoit en audience de congé l'ambassadeur de France à Berlin. A la veille de son départ, M. de Noailles est gratifié d'un buste de l'empereur.

— Une catastrophe se produit à Lisbonne. Les réservoirs d'alimentation de la ville se rompent inondant les quar-

tiers inférieurs où on compte de nombreuses victimes et plusieurs maisons détruites.

7 Janvier. — Le bruit semble s'accroître que l'Allemagne intriguerait pour enlever à l'Union la construction du canal de Panama.

— Le roman de Mlle Le Play et du docteur Marcille se termine par le mariage, en petit comité, du jeune couple.

8 Janvier — Une fabrique est détruite entièrement au Parc-Saint-Maur, par un incendie d'une grande violence. Les pertes sont évaluées à plus de 200.000 francs.

9 Janvier. — Le Vénézuéla accepte enfin les conditions posées par les puissances et tout porte à croire qu'un arrangement définitif ne tardera pas à être conclu.

— Un drame conjugal se déroule à Clichy, où un homme de peine, après avoir tiré sur sa femme plusieurs coups de revolver, se coupe la gorge à l'aide d'un rasoir.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

L'union dansante de Dammartin donne ce soir à l'Hôtel du Chemin de fer, son troisième bal, qui promet de

dépasser encore en succès les deux soirées qui l'ont précédé en novembre et décembre.

On parle d'un lunch qui serait servi à minuit par le distingué Maître Queux Dammartinois, qui offrirait aux invités, la traditionnelle galette des rois.

Qui donc oserait dire maintenant qu'à Dammartin les éléments de distraction font absolument défaut. L'Union dansante a surtout pour but de mettre ces éléments en valeur et de prouver qu'on peut toujours ce qu'on veut réellement.

Nous publions ci-après la liste des conscrits de la classe 1902 :

Charpentier Arthur, manouvrier.  
Charpentier Louis, charretier.  
Chenevat Lucien, emp. de commerce.  
Chevance Jules, jardinier.  
Dantan Alfred, peintre en bâtiments.  
Jeannesson Edmond, chaudronnier.  
Landry Olivier, cocher.  
Leclerc Léon, charretier.  
Mallet Jules, charcutier.  
Malingre Eugène, manouvrier.  
Pilleboue René, épicier.  
Richard Georges, manouvrier.  
Sarazanas Fernand, étudiant.  
Tassart Victor, jardinier.  
Vermet Félix, ouvrier.  
Versigny Fernand, jardinier.

Le Conseil Départemental de l'Instruction publique a nommé délégué cantonal de Dammartin, M. Emilien Vincent, conseiller municipal en remplacement de M. Peyrat, démissionnaire.

JUILLY

Pour usage de faux nom et contra-

vention à un arrêté qui lui interdit notre contrée, le nommé Huet Jean, 35 ans est condamné par le tribunal correctionnel de Meaux, à 4 mois de prison.

Tony Charles, 52 ans, est condamné par le même tribunal à 1 mois de prison pour mendicité et vagabondage le 7 décembre, à Juilly.

La société de Secours-Mutuels de Juilly s'est réunie en assemblée générale dimanche dernier, à une heure de l'après-midi, à la mairie, sous la présidence de M. Duclert, Président, pour entendre la lecture et recevoir communication du compte-rendu de l'exercice 1902, qui se résume ainsi :

Recettes de l'année. . . . .	2.326 fr. 30
Dépenses . . . . .	1.475 55
Excédent de recettes. . . . .	850 75

Quant à l'actif de la société, il se monte au chiffre respectable de 34.690 fr. 50 ainsi répartis :

Espèces en caisse. . . . .	10 fr. 88
Caisse des dépôts et cons. . . . .	20.168 69
Caisse d'épargne. . . . .	6 46
Caisse de retraites. . . . .	11.504 47
Total. . . . .	31.690 50

F. B.

Nous adressons nos vives félicitations au conseil d'administration de la société de Secours-Mutuels de Juilly, qui, grâce à sa bonne gestion, se trouve dans une croissante prospérité.

NANTOUILLET

On nous écrit :

Jeudi matin, un ballon-sonde, dont l'enveloppe supérieure était crevée, a été trouvé près de Nantouillet.

Les appareils enregistreurs que, contenait la nacelle étaient en bon état.

Par les soins de M. le Maire, ce ballon a été expédié à l'observatoire de Trappes d'où il était parti.

THIEUX

Un soir du mois dernier qu'assis au coin de sa cheminée le garde champêtre lisait un journal parisien, son attention s'arrêta sur un fait divers qui lui causa d'autant plus de surprise qu'il s'agissait d'une affaire dont sa commune avait été le théâtre sans qu'il en connut les moindres détails.

Le filet signalait l'entrée, dans un hôpital de Paris, d'un inconnu qui gravement blessé sur différentes parties du corps, se plaignait d'avoir été victime d'une agression à Thieux.

Le garde fit sa petite enquête et apprit que dans la soirée du 15 novembre un passager, au service de M. Hery, entrepreneur de battages était entré à l'auberge Malingre où, après avoir fait entendre quelques chansons bachiques il s'était livré à quelques ours de passe-passe qui le firent considérer comme un sorcier par quatre jeunes gens du pays : Auguste Demeyer et les trois frères Lamouche, Albert, Georges et Armand.

Ceux-ci lui cherchèrent querelle avant de le rejoindre dans un champ, où ils le rouèrent de coups.

L'instruction et les débats ont établi que les prévenus sont coutumiers du fait. On les a déjà trouvés mêlés à des désordres qui se sont produits antérieurement.

Pour mettre un terme à ces scandales et un frein aux ardeurs belliqueuses des jeunes gens, le tribunal les condamne à 6 jours de prison et 25 fr. d'amende et leur fait application de la loi de sursis pour l'emprisonnement seulement.

(Journal de S.-et-M.)

CLAYE

Le Conseil départemental de l'Instruction publique vient d'accepter la démission offerte par M. de Saint-Arroman, maire d'Isles-les-Villenoy, de sa fonction de délégué cantonal.

La commune de Claye-Souilly va être appelée dimanche prochain, 18 janvier, à procéder à l'élection de quatre nouveaux conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à la mairie de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

MITRY-MORY

Deux élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche dernier. Ont été élus : MM. Alfred Tartier et Paul Lecoursonnois.

La médaille de bronze des postes et télégraphes est décernée à M. Pavard, facteur local à Mitry-Mory. Vingt-cinq ans de services administratifs ; 43 ans de services militaires.

MESNIL-AMELOT

Etat Civil 1902 :

Naissances : 13.

Mariage : néant.

Décès : 10.

CONSCRITS CLASSE 1903

Buffault René, cultivateur. — Grubus Armand, charron. — Legrand Paul, bouvier. — Mabille Eusèbe, boucher.

VILLEVAUDÉ

Un vieillard plus que septuagénaire M. Théodore Charpentier, que les ans ont courbé et rendu ingambe vient de

porter plainte au sujet d'une mauvaise plaisanterie, dont il a été victime dans les derniers jours de décembre, de la part d'un marchand de vins de la localité, M. Victor Bonnard, âgé de 33 ans.

Ce dernier avait d'abord attaché à un moulin à café la ficelle qui pendait de la hotte dont le vieillard était porteur. Plaisanterie inoffensive qui fit sourire M. Charpentier, car en sentant la résistance se produire il avait coupé la ficelle sans mot dire.

Resté sur le seuil du débit de vins, il fut victime d'une farce du même genre mais infiniment dangereuse.

Bonnard attachait la ficelle de la hotte à la roue gauche d'une voiture appartenant à M. Moutonnet, boucher, et quand l'attelage démarra, le malheureux vieillard fut entraîné et renversé. Dans sa chute, il s'est blessé à une épaule.

Tout d'abord, M. Charpentier accepta d'être indemnisé par le marchand de vins, mais depuis il s'est ravisé et a porté plainte.

(J<sup>m</sup> de S.-et-M.)

#### VER

Prenant pension chez le sieur Gruyer, débitant à Nanteuil, le nommé Thuillier (Achille), âgé de vingt-neuf ans, ouvrier charpentier à Ver, a soustrait un billet de cent francs dans la chambre des époux Gruyer.

Thuillier reconnaît les faits, et n'a pu restituer que 36 francs, ayant dissipé le resté.

Il est condamné à trois mois d'emprisonnement.

#### VERSIGNY

Le 16 novembre dernier, le sieur Paquez (Jean-Pierre), âgé de 74 ans, cultivateur à Versigny, a chassé sans permis.

Il a été gratifié de 16 francs d'amende et les dépens.

#### ERMENONVILLE

On annonce le prochain mariage de M. Henri Martin, fils de l'ancien député de l'Oise, président de la Société d'agriculture de Senlis, maire d'Ermenonville, avec Mlle Gabrielle Thirial, fille de l'ancien manufacturier.

Toutes nos félicitations aux futurs époux et à leurs honorables familles.

#### MORTEFONTAINE

Le peintre hongrois Laszlo, auteur de nombreux portraits de souverains d'Europe, vient de terminer, au château de Vallière, les portraits en pied du duc de Gramont et de leurs enfants; la comtesse Elie de Noailles, le duc de Guiche et M. Louis-René de Gramont.

Ces portraits, qui forment deux toiles de 5 mètres de large sur 3 mètres de haut, sont destinés à orner les deux nouvelles salles que l'on vient d'aménager au château de Vallière.

Ajoutons que le peintre Laszlo doit partir ces jours-ci pour Vienne, où il va exécuter un nouveau portrait de l'empereur François-Joseph.

Le duc et la duchesse de Gramont donneront, le printemps prochain, de grandes fêtes en l'honneur de M. Louis René de Gramont, qui à cette époque, atteindra sa majorité.

#### Echenillage obligatoire

Un arrêté préfectoral a rendu l'échenillage obligatoire dans le département de Seine-et-Marne.

La destruction, sur les arbres, haies et buissons, des nids de chenilles, bourses ou toiles, doit commencer aussitôt après la chute des feuilles et

être terminée au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

Un rappel vient d'être adressé aux maires par le préfet, à l'effet de tenir la main à ce que l'échenillage soit régulièrement effectué dans le délai assigné.

Il en sera de même pour le hantonnage et l'échardonnage, également rendus obligatoires.

#### TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Lobin, Achille, de Vinantes, contravention à la loi du 23 janvier 1873, aubergiste ayant reçu un homme ivre dans son établissement, deux francs d'amende.

Dariès, Pierre de Villeneuve, collier chien sans plaque, 1 fr. d'amende.

Margotteau Alphonse, de Villeneuve, injures à un garde-champêtre et ivresse 3 fr. d'amende.

Prévôt Louis, Thury-en-Valois, contravention à la police de roulage, 2 fr. d'amende.

Spider Alix, à Saint-Souplet, police de roulage, 3 fr. d'amende.

#### VILLE de DAMMARTIN

#### ÉTAT CIVIL

du 1<sup>er</sup> au 8 janvier 1903

#### DÉCÈS

3 janvier. — Angélique-Julie Lucy, veuve Roule, 79 ans, sans profession à Dammartin.

#### NAISSANCES

6 janvier. — Germaine-Marie, fille de François Tissot gendarme, et de Alix-Julie Savignat, son épouse.

#### JARDINAGE

#### Époque de la Taille

Au jardin fruitier, peut-on tailler indifféremment pendant toute la saison morte, c'est-à-dire depuis la chu-

te des feuilles au moment du renouveau ? C'est là une question importante qu'il n'est peut-être pas inutile de trancher ici à l'heure actuelle.

A part le pêcher et la vigne, on peut en général, sous le climat parisien, tailler les poiriers et les pommiers de l'automne au printemps. Le pêcher, parce qu'il est assez délicat et que la reconnaissance des boutons à fleurs est plus facile au printemps qu'à l'automne, la vigne parce que les yeux sur lesquels on taillerait avant l'hiver pourraient être atteints par le froid, le bois, ici, étant spongieux et assez délicat.

Mais cette règle, quant aux fruits à pépins, n'est pas absolue. Sans doute, c'est une excellente chose de prendre une bonne avance sur les travaux du printemps, en taillant pendant l'hiver, mais encore ne faut-il pas voir que cette question de temps ; la température, l'état du sujet et la variété doivent intervenir avant toutes autres conditions.

Il va de soi que par les hivers exceptionnellement rigoureux et dans les régions naturellement plus froides que la nôtre, la taille d'hiver, c'est-à-dire d'automne, doit être prohibée, sous peine de voir les yeux de taille être désorganisés par le froid.

Dans ces cas, il est vrai, on recommande bien, même pour la vigne, de tailler quand même, mais plus long, pour revenir plus tard, mettre les choses au point, mais cette pratique n'est vraiment pas à préconiser, puisqu'en un mot c'est une manière d'avancer pour mieux reculer ensuite.

Quant à la variété, on comprend aussi aisément que les sujets appartenant à des sortes délicates de poires et de pommes demandent à n'être taillés qu'à la sortie de l'hiver, après les grands froids.

En ce qui concerne l'état du sujet, en tant que vigueur, voici les consi-

dérations dont il faut tenir compte avant d'user du sécateur :

Pendant l'hiver, quoi qu'on en dise la végétation ne subit pas, chez les espèces à feuilles caduques, un arrêt absolu, au sens strict du mot : il lui reste toujours ce que l'on pourrait appeler un regain de son activité passée. Aussi a-t-on remarqué qu'une taille d'automne fortifie un arbre fruitier, en ce sens, que les quelques yeux conservés bénéficient des suppressions faites ; autrement dit en taillant à l'automne on assure un départ bien meilleur de la végétation au printemps, surtout si on opère à la chute des feuilles.

Réciproquement une taille, appliquée après l'hiver affaiblit indirectement un arbre donné, puisqu'il n'y a pas eu gain de vigueur, mais il est clair qu'elle le fatigue réellement pour peu qu'elle soit faite un peu trop tard alors que la végétation s'est déjà mise en mouvement.

En pratique, on a tiré de cette constatation la conséquence naturelle suivante :

C'est qu'un sujet peu vigoureux, devait être taillé de bonne heure à l'automne puisque c'est un moyen de le fortifier tandis qu'un autre qui l'est trop, le sera seulement après l'hiver, assez tard au printemps, pour l'épuiser et le contraindre à se mettre à fruit.

Bien entendu, il sera toujours prudent, lorsque l'on appliquera la taille d'automne, de ménager au-dessus de chaque coupe un onglet de 5 millimètres environ d'épaisseur, en prévision d'abaisssements anormaux possibles de la température.

Voilà pour le jardin fruitier.

(Agriculture Moderne)

## Documents Historiques

Parmi nos documents sur Dammartin et ses environs, nous possé-

dons une carte format in-4°, très finement gravée qui paraît dater de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, sans aucun nom d'auteur ou d'éditeur.

Cette carte contient des réductions fort curieuses des plans de Dammartin; Orcheux, Rouvres et Lagny-le-Sec.

Au dessous de ce plan qui occupe environ la moitié de la feuille, en largeur, se trouvent les notices que nous reproduisons ci-après.

### DAMMARTIN

C'est un bourg considérable du diocèse de Meaux, sur une éminence et sur la grande route de Paris, dont il est éloigné de 7 lieues. On y voit encore les restes de son château qui était très fort et dont la vue n'est limitée par aucun objet.

Dammartin a eu une suite considérable de comtes, dont le premier vivait au dixième siècle. A la mort du duc de Montmorency, ce comté fut réuni au domaine de la couronne et à la mort de Louis XIII, la reine d'Autriche le donna au grand Condé ; cette donation fut confirmée par un article particulier du traité des Pyrénées. Il appartient aujourd'hui à S. A. S. Mgr le prince de Condé. On y compte environ 500 feux. Il y a à Dammartin un petit chapitre, composé d'un doyen et de 6 chanoines, l'un d'eux est Gênoévain : il est le seul qui ait une maison canoniale. Ce chapitre a été fondé par Antoine de Chabanues, dont le tombeau est au milieu du chœur. Il a voulu que le revenu des chanoines, qui est de 1.000 livres environ fut tout en distribution quotidienne. Il y a en outre, une chapelle en titre, qui vaut 450 liv. Mgr le Prince de Condé nomme aux canonicats et le chanoine de semaine nomme à la chapelle. Indépendamment du chapitre il y a une paroisse du titre de S. Martin, qui était autrefois un prieuré simple. Elle est desservie par un Gênoévain. On ne peut fixer la date de la réunion de ce Prieuré, qui a sa petite justice particulière. L'Administration

de Louis-le-Grand nomme à cette cure, à cause de S. Martin aux Bois. Il y a à Dammartin un hôpital fondé pour quatre lits d'hommes et autant de femmes. Le Bailliage est dans l'étendue du ressort du Châtelet de Paris et ses appels ressortissent au Parlement.

Il se tient à Dammartin une foire tous les ans le 6 décembre et deux marchés par semaine, les lundi et jeudi, ou les boulangers de Paris viennent s'approvisionner de blé.

### ROUVRES-sous-Dammartin

C'est un village à côté de la grande route, dont il est éloigné environ de 500 toises, le sol participe de celui appelé France, c'est-à-dire qu'il est de rapport pour le bon blé. Il réunit l'avantage d'avoir quelques prairies, vu sa position qui est dominée par quelques élévations montagneuses. Ce village n'est pas bien considérable. Il est du diocèse de Meaux et l'église a pour patron Saint Pierre. C'est un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, dont la nomination appartient à l'administration du collège de Louis-le-Grand, représentant les Jésuites à qui la Mansb abbatiale dudit S. Martin était réunie pour être employée au Collège.

### LAGNY-le-Sec.

Ce village est encore un de ceux de la route de Soissons qui sont du diocèse de Meaux. Sa situation est très avantageuse pour le labourage. Il est entre deux coteaux, ce qui lui procure la facilité des prairies qui sont d'une grande ressource pour les bestiaux. On y compte environ 120 feux ou à peu près 400 habitants. Il y a une commanderie de l'ordre de Malthe, qui est possédée par M. le bailli de Vignacourt, qui a une habitation assez considérable. Les patrons de la paroisse sont S. Pierre et S. Paul et la cure qui peut valoir 1500 livres est à la nomination du Prieur de Saint-Christophe d'Hallate.



## L'ancien Bailliage de Dammartin

Sous l'ancien régime, on désignait sous le nom de *Bailliage* la circonscription territoriale dans laquelle s'exerçait la juridiction du *Bailli*.

Dans le principe, les baillis étaient des officiers féodaux dont les fonctions de divers ordres consistaient à suppléer le seigneur suzerain dont ils relevaient dans la convocation et le commandement du ban féodal, ainsi que dans l'exercice du droit de justice qui était une des prérogatives à laquelle la noblesse terrienne attachait un grand prix. Les questions de finances et d'administration rentraient également dans les attributions des baillis.

Les baillis avaient autorité sur les prévôts et jugeaient les appels des sentences prononcées par ceux-ci.

Les baillis d'abbaye ou de monastères étaient chargés du commandement des troupes, ils étaient appelés plus ordinairement *vidames* ou *avoués*.

Au moyen-âge, on appelait *Baile* la partie des châteaux-forts ou le bailli avait son tribunal et où il rassemblait ses hommes d'armes.

Investis d'un pouvoir très étendu, puisqu'ils détenaient à la fois l'administration militaire, judiciaire et financière les baillis éveillèrent à diverses reprises l'attention de l'autorité royale, qui fit exercer une surveillance active sur ces magistrats.

Les successeurs de Hugues Capet ne négligèrent rien pour restreindre l'autorité des baillis, dans la crainte qu'ils ne se rendissent inamovibles et n'usurpassent le droit d'hérédité comme l'avaient fait les Comtes, et après eux les Vicomtes, les Sénéchaux, les Connétables. Louis IX par ses ordonnances de

1254 et 1256, puis Philippe IV, dit le Bel, par celles de 1302 et 1303, interdirent aux baillis de recevoir aucune pension, indemnité ou cadeau des villes, des communautés ou des habitants de leur ressort, et d'acquérir des propriétés dans le lieu qu'ils administreraient ; de s'y marier ou d'y marier leurs enfants et même d'exercer leurs fonctions dans le lieu de leur naissance. Ils furent tenus, en outre, de rendre compte, en personne, devant le parlement, de leur administration qui ne pouvait durer qu'un temps relativement court, et à l'expiration de leur mandat, de demeurer à leur résidence pendant quarante jours, afin de répondre aux plaintes et aux accusations qui auraient pu être portées contre eux.

(a suivre)

E. L.

### Téléphone

Pour répondre à un besoin qui se manifeste assez fréquemment, l'imprimerie de la *Petite Gazette* est actuellement pourvue d'un poste téléphonique destiné à la mettre en rapport immédiat avec les diverses communes de la région, où l'on pourrait avoir besoin de ce mode de communications, pour une cause quelconque.

### Lectures pour Tous

Le N° 4 de la 5<sup>me</sup> année des **Lectures pour Tous**, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et Cie vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 5<sup>0</sup> centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIE



A Vendre

## MATERIEL DE BOUCHERIE

Cheval et Voitures

S'adresser au bureau du Journal

## A Céder Immédiatement

par suite de décès

Bon Fonds

d'Entreprise de Peinture

sis au Mesnil-Amelot

Pour tous renseignements, s'adresser, à M<sup>r</sup> COUCHOT,

Greffier de Paix à Dammartin.

### AVIS

FRANÇAISE parlant anglais, ayant excellentes références, demande place caissière, dame de compagnie, gouvernante, concubine, éleverait enfant, ferait ménage chez personne seule. S'adresser à M<sup>rs</sup> Perrodin, Dammartin

### AVIS

M. M. Santerre Frères ont l'honneur d'informer M. M. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puisards ; Curage de Puits et Citernes.

Prix très modérés

## Charbons et Cokes

de toutes provenances

### CYCLES

et Autos « Peugeot »  
Cycles « Omnium » 180 fr.

FUSILS perfectionnés, absolument idéals, à portée garantie. Cadrons fixes employant toutes les poudres « DARNE ».

Machines à Coudre « Hurlu » à navette vibrante, rapide, silencieuse et douce depuis 120 francs.

Limes & Aciers du Bassin de la Loire, etc. — Fers à T.

## Achille OFFROY

à Dammartin-en-Goële  
(Seine-et-Marne)

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin. — Imp. E. LEMARIE.